

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1921)

Heft: 8

Artikel: Rapport sur la Fédération suisse des Travailleurs Intellectuels

Autor: Jeanneret, Gustave

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

été désigné pour l'exécution d'un nouveau timbre. Ces différents points devraient être soumis à la Commission fédérale des Beaux-Arts. Monsieur Linck demande au Comité central qu'il s'adresse à cette commission fédérale afin qu'elle organise un concours pour le timbre.

Monsieur Sandoz parle de la loi de suite telle qu'elle a été adoptée en Belgique et en France; une loi semblable devrait être appliquée en Suisse. Notre société l'assure de son appui lors des propositions qu'il fera à Berne.

Monsieur Röthlisberger donne lecture d'une lettre de Monsieur Ritter, par laquelle il se plaint de son exclusion de la section de Fribourg. Cette question regarde surtout la section intéressée et l'assemblée regrette que Monsieur Buchs ne soit plus présent pour donner les renseignements nécessaires.

La séance est levée à 11 h. ¼.

Emile Dumont, délégué de Genève.

Rapport sur la Fédération suisse des Travailleurs Intellectuels.

Messieurs les Délégués!

La Fédération Suisse des Travailleurs Intellectuels, après un travail préparatoire de plusieurs mois pendant lesquels son comité a élaboré un projet de statut, s'est constituée définitivement le 15 janvier 1921 en adoptant les statuts. Il vous reste à ratifier l'acte de vos délégués.

Quarante sociétés avaient été invitées à participer à cette assemblée constituante.

Vingt associations représentant un total de 12 000 membres ont répondu à notre appel.

La Fédération Suisse des Travailleurs Intellectuels dont nous avons été les initiateurs est donc debout!

Son Comité directeur a témoigné de sa vitalité en plusieurs circonstances et son rôle actif qui va grandissant, ne pourra que s'étendre, car on peut dès à présent prévoir sa participation à des congrès étrangers et sa part d'influence dans des questions internationales.

Ainsi que je le disais dans une des premières lettres adressées à l'Art Suisse, nous devons prendre part à l'élaboration des lois que prépare la Commission Internationale du Travail, créée, il est vrai, en vue seulement du travail manuel et des rapports entre patrons et ouvriers, mais qui, sous l'influence des groupements d'intellectuels de différents pays, se voit dans l'obligation d'élargir ses cadres et de donner au travail de la pensée le rôle et l'importance qu'il a dans la société.

Et c'est vraiment merveille de voir avec quelle rapidité cette vérité évidente a fait son chemin. Ce simple fait, qui n'avait pas été prévu par M. Wilson, quand il a créé cet organisme du traité de Paix et qui s'impose actuellement au Bureau International du Travail siégeant à Genève, prouve assez l'importance de l'acte que nous avons consommé en compagnie d'autres pays.

La force qui réside en nous ne restera pas isolée, elle va à une unification, une concentration qui obligera nos dirigeants à en tenir compte, nous créerons des organismes dont la force sera telle qu'on ne pourra plus l'ignorer.

Mais cela nous obligera, nous aussi, à des disciplines corporatives, ainsi qu'il en résulte nécessairement pour le prolétariat, dont les revendications ont été si bien entendues.

Nous devons resserrer les liens de solidarité qui nous unissent et nous persuader de plus en plus que seule la force collective peut nous être utile.

Si nous restons les individualistes impénitents que notre art nous pousse trop à être — puisque notre art ne vaut que par notre personnalité — nous n'aboutirons qu'à un échec.

Il faut accepter des disciplines: Il faut nous coaliser. Il faut grouper nos intérêts!

Bien des choses sont à faire, qui pourraient être réalisées dans cet esprit: déjà une enquête sur l'offre et la demande du travail intellectuel se prépare, déjà des organisations coopératives pour la vente et l'achat de matières premières utiles à notre travail se discutent, déjà vous enquêtez sur les importations et les exportations d'art étranger.

Ces questions seront étudiées avec votre coopération. Bien d'autres suivront.

Chose énorme! on s'informe de ce que nous sommes et l'on parle de nous assimiler aux chômeurs subventionnés!

Serait-ce le droit au travail, pour les intellectuels aussi!!

Messieurs! Le Comité des Travailleurs Intellectuels Suisses adresse à toutes les sociétés, à toutes les associations qui font partie de sa fédération, une demande précise: Celle de lui remettre le cahier de leurs revendications. Il se propose d'établir ainsi le «desiderata» général du travail intellectuel suisse. Quand il aura réuni ces documents, il pourra mieux se rendre compte des points sur lesquels il doit insister ou porter plus spécialement son effort.

Il serait donc très utile de discuter dans cette assemblée les principales revendications immédiates que vous désirez faire aboutir.

Trois points se présentent à mon esprit:

1. La subvention aux Beaux-Arts qui doit être élevée;
2. Les droits d'auteur simplifiés;
3. Les restrictions d'importation étudiées.

Il y aurait donc lieu de rédiger, après une discussion sérieuse, les désirs de notre société et d'en donner communication au bureau de la Fédération des Travailleurs Intellectuels Suisses qui pourra s'en inspirer pour réaliser les postulats les plus importants de sa politique générale.

Cressier, le 30 juin 1921.

Gustave Jeanneret.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 juillet 1921 à l'Hôtel de Ville de Soleure.

M. W. Röthlisberger, président central, ouvre la séance à 11 h. 15. Il rend hommage à la mémoire de nos membres décédés depuis la dernière assemblée générale: Leonhard Steiner, Eugène Burnand, Victor Gottofrey, Francis Furet, et le membre d'honneur Albert von Keller.

MM. Francillon (Lausanne) et Senn (Berne) sont chargés de fonctionner comme scrutateurs.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté sans que lecture en soit demandée.

Le rapport annuel, lu en allemand par le secrétaire R. W. Huber, est adopté; on renonce à la lecture du texte français.